

Conditions de participation au Swarovski Club

En vigueur au 1er janvier 2020

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS DE PARTICIPATION. EN REJOIGNANT LE SWAROVSKI CLUB OU EN Y PARTICIPANT, VOUS CONSENTEZ À RESPECTER CES CONDITIONS AINSI QUE L'ENSEMBLE DES MODALITÉS DÉCRITES EN ANNEXE.

1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes Conditions de participation concernent l'adhésion et la participation au programme baptisé Swarovski Club (ci-après dénommé « le Swarovski Club » ou « le Programme ») géré par S.A.Swarovski (Belgium NV, Rue Neuve 47, B-1000 Bruxelles) et par le point de contact customer_relations.be@swarovski.com, +32 24 63 30 48 (ci-après dénommés « SWAROVSKI »). SWAROVSKI se réserve le droit d'amender, de modifier et/ou de supprimer tout ou partie des présentes Conditions de participation ainsi que tout/e politique, FAQ ou principe directeur régissant le Swarovski Club, et ce à tout moment et comme bon lui semble. Tout/e amendement ou modification prend effet dès la publication de ces révisions sur www.swarovski.com/club.
- 1.2. En participant au Swarovski Club, les Membres acceptent les présentes Conditions de participation et tout/e amendement ou modification tel/le que décrit/e au paragraphe précédent. En conséquence, il est fortement conseillé aux Membres de consulter fréquemment les présentes Conditions de participation ainsi que les politiques en vigueur et les FAQ figurant sur le site internet afin de comprendre les modalités qui régissent le Swarovski Club. La dernière version des présentes Conditions de participation ainsi que les Services sont disponibles sur www.swarovski.com/club. En cas de changements (jugés par SWAROVSKI susceptibles de causer un préjudice matériel aux Membres), SWAROVSKI informe les Membres (via le point de contact fourni) au minimum 30 jours avant que ces changements ne prennent effet. En cas de désaccord d'un Membre avec lesdits changements, si le Membre n'exerce pas son droit de résiliation, prévu à la clause 5.1, dans un délai de 30 jours après en avoir été informé, il est alors considéré que le Membre consent auxdits changements. Pour autant, les Membres restent libres d'exercer à tout moment leur droit de résiliation prévu à la clause 5.1 en cas de désaccord avec un changement.
- 1.3. Il est entendu que les Membres adhèrent au Swarovski Club à des fins personnelles. Tout usage commercial est interdit. Seules les personnes physiques individuelles majeures résidant dans le pays où SWAROVSKI exerce ses activités (ci-après dénommées « les Membres ») peuvent prétendre utiliser ce service conformément aux règles et à la législation en vigueur relevant de la juridiction de ce pays et être membres du Swarovski Club.
- 1.4. Tous les services, toutes les offres, tout le contenu et tous les autres bénéfices ou initiatives liés au Swarovski Club (« les Services » ou « les Récompenses ») sont fournis par SWAROVSKI conformément aux présentes Conditions de participation, uniquement dans les points de vente participants, dont SWAROVSKI communique de temps en temps la liste (« les Points de vente participants »). Les Points de vente participants peuvent comprendre les boutiques gérées par SWAROVSKI, la boutique en ligne SWAROVSKI, des espaces de vente (au sein d'autres magasins), les magasins gérés par des partenaires commerciaux de SWAROVSKI, et tout autre revendeur spécialisé agréé (liste non exhaustive que SWAROVSKI peut amender comme bon lui semble). La liste actuelle des Points de vente participants peut être consultée en ligne sur www.swarovski.com/club.

2. Adhésion au Swarovski Club

2.1 Ci-dessous figure la liste des étapes à suivre pour s'inscrire au Swarovski Club :

- (a) Remplir le formulaire d'adhésion en ligne sur www.swarovski.com/club; ou
- (b) Remplir le formulaire d'adhésion disponible dans tous les Points de vente participants ; ou
- (c) (Le cas échéant) Télécharger l'application mobile Swarovski sur son appareil Android™ ou iPhone® et remplir le formulaire d'adhésion (électronique).

2.2. Au cours du processus d'adhésion, il peut être demandé aux futurs Membres de fournir les renseignements suivants : nom d'utilisateur, mot de passe, adresse e-mail (obligatoire pour recevoir les Récompenses auxquelles les Membres peuvent avoir droit), numéro de téléphone, sexe, adresse physique, date de naissance, nom et préférences relatives à l'envoi de publicités et autres campagnes de marketing.

2.3. Les Membres sont invités à lire attentivement la **Politique de confidentialité** qui régit le Swarovski Club, laquelle Politique fait partie intégrante des présentes Conditions de participation, afin de comprendre comment SWAROVSKI collecte, utilise et communique les informations qu'elle possède sur les Membres, comment les Membres peuvent mettre à jour ou modifier leurs données personnelles, et comment SWAROVSKI entre en communication avec les Membres.

2.4. Une fois que SWAROVSKI a accepté la demande d'adhésion d'un Membre, le Membre se voit attribuer un numéro d'adhérent/e personnel et reçoit une image numérique de sa carte de membre du Swarovski Club, qui lui est envoyée à l'adresse e-mail (valide) fournie à SWAROVSKI lors de son inscription. L'adhésion d'un Membre du Swarovski Club commence sitôt sa demande d'adhésion acceptée par SWAROVSKI. L'adhésion est gratuite et n'est conditionnée à aucun achat.

3. Services

Les Membres du Swarovski Club peuvent bénéficier des Services proposés de temps à autres par SWAROVSKI. Les Services peuvent comprendre des actualités et des informations sur le Swarovski Club, sur Swarovski et sur les produits et services proposés par Swarovski, des invitations à destination des Membres (éligibles) à participer à des événements exceptionnels et à profiter de promotions (présentations de nouveaux produits, de remises, d'actions promotionnelles, etc.), des informations personnalisées sur les produits, des offres et/ou services exceptionnels, des bons-cadeaux et autres coupons de réduction, l'accès à des contenus exclusifs ou à des événements exclusifs, des nouveautés susceptibles d'intéresser les Membres (liste non exhaustive fournie uniquement à titre indicatif). Les Services peuvent également prendre la forme de recommandations personnalisées fournies par le personnel de certains Magasins participants, qui peut accéder à l'historique des achats des Membres sur présentation de leur numéro d'adhérent/e et les conseiller en fonction de leurs précédents achats. Les Services actuels et les conditions y afférentes sont disponibles sur www.swarovski.com/club. Les Services font également l'objet d'une Annexe aux présentes Conditions Générales, qui constitue la dernière version en vigueur et est susceptible d'être communiquée aux Membres de temps à autres via le moyen de contact fourni dans leur formulaire de demande d'adhésion ou mis à jour par la suite.

4. Obligations des Membres

4.1. Chaque Membre du Swarovski Club se voit attribuer un numéro d'adhérent/e personnel incessible. Un Membre ne peut pas faire bénéficier un tiers des Services et autres avantages auxquels lui donne droit son adhésion.

4.2. Le Membre est seul responsable de tout dommage causé en cas d'utilisation frauduleuse faite par lui-même de son numéro d'adhérent/e ou de son compte.

4.3. Il appartient au Membre de fournir des informations exactes et exhaustives pour les besoins de son adhésion et de tenir ces informations à jour. Ces informations peuvent être notamment (mais pas seulement) son courriel, son numéro de téléphone et son adresse physique. Si ces informations sont absentes ou inexactes, le Membre peut cesser de bénéficier des Services. SWAROVSKI ne saurait alors être tenue pour responsable. Le Membre ne pourra bénéficier des Services qu'à condition de communiquer à SWAROVSKI son numéro d'adhérent/e et tout autre renseignement destiné à vérifier son identité et son éligibilité aux Services.

5. Résiliation

5.1 Les Membres peuvent à tout moment mettre fin à leur adhésion au Swarovski Club sans respecter de délai de résiliation en informant SWAROVSKI via l'un des points de contact indiqués à l'article 1.1. Une fois la résiliation effective, les Membres cessent de bénéficier de tous les avantages, Services et autres éléments auxquels leur donnait droit leur adhésion.

5.2 SWAROVSKI peut à tout moment mettre un terme à l'adhésion des Membres au Swarovski Club en respectant un préavis de trois (3) mois.

5.3 En outre, SWAROVSKI peut mettre un terme à l'adhésion de ses Membres avec effet immédiat pour motif grave. SWAROVSKI est libre de considérer comme motif grave, entre autres, le cas où un Membre aurait fourni des données erronées à SWAROVSKI (coordonnées invalides notamment) et le cas où le Membre aurait fait une utilisation abusive (ou frauduleuse) de son adhésion et/ou des Services.

6. Limitation de responsabilité

6.1. SWAROVSKI ne saurait être tenue pour responsable, dans les limites autorisées par la loi, de toute mesure relative au Programme qui aurait été prise ou de toute mesure qu'on aurait omis de prendre.

6.2. SWAROVSKI s'efforcera de porter à la connaissance des Membres actifs, par voie postale ou par courriel, tout sujet susceptible de les intéresser. Ni SWAROVSKI ni les Points de vente partenaires du Programme ne sauraient toutefois être tenus pour responsables en cas de défaut de correspondance, et SWAROVSKI et les Points de vente partenaires du Programme déclinent toute responsabilité, dans les limites prévues par la loi, en cas de mauvaise saisie d'informations, de problèmes causés par l'équipement, matériel ou logiciel associé à ses Membres ou utilisé par ses Membres, de toute erreur humaine, de toute coupure, suppression, omission, défaillance ou panne liée à un réseau téléphonique ou à une transmission électronique, de tout problème affectant du matériel ou des logiciels informatiques, de l'inaccessibilité à un site internet ou service en ligne ou de tout/e autre erreur ou dysfonctionnement technique ou non technique. Elle ne saurait pas davantage être tenue pour responsable dans le cas où une correspondance, quelle que soit sa forme, se trouverait perdue ou volée, arriverait en retard, serait illisible ou confuse, incomplète ou tronquée, mal acheminée, non affranchie ou partiellement affranchie, et ce quelle qu'en soit la raison.

7. Divers

7.1. Aucune dérogation octroyée par SWAROVSKI aux dispositions des présentes Conditions ne pourra prendre effet si elle n'a pas été explicitement consignée par écrit. Dans le cas où un droit, un recours, un pouvoir ou un privilège inhérent aux présentes Conditions ne serait pas exercé ou serait exercé tardivement, ce non-exercice ou ce retard ne constituerait nullement une dérogation et ne pourrait être interprété comme tel ; en outre, l'exercice d'un seul de ces droits, recours, pouvoirs ou privilèges, ou leur exercice partiel, ne saurait empêcher l'exercice par SWAROVSKI d'une plus large partie ou d'un plus grand nombre desdits droits, recours, pouvoirs ou privilèges.

7.2. Si, pour quelque raison que ce soit, l'une ou l'autre des dispositions des présentes Conditions était jugée illégale, non valide ou inapplicable par une juridiction compétente, elle serait supprimée des Conditions et les autres Conditions subsisteraient, resteraient en vigueur et conserveraient leur force exécutoire.

7.3. S'AGISSANT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES AINSI QUE DU SWAROVSKI CLUB ET DES RÉCOMPENSES ET BÉNÉFICES AUXQUELS DONNE DROIT LE SWAROVSKI CLUB, NI SWAROVSKI NI SES SOCIÉTÉS MÈRES, FILIALES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, PARTENAIRES, MANDATAIRES, REPRÉSENTANTS, AGENTS OU EMPLOYÉS NE PRENNENT LE MOINDRE ENGAGEMENT NI N'OFFRENT LA MOINDRE GARANTIE, DE MANIÈRE EXPLICITE OU IMPLICITE, EN MATIÈRE, NOTAMMENT, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DE CONFORMITÉ À UN USAGE DONNÉ, LA LISTE N'ÉTANT PAS EXHAUSTIVE.

7.4. Les présentes Conditions Générales et toutes les relations juridiques unissant SWAROVSKI aux Membres concernant leur adhésion au Club Swarovski sont régies par les lois du pays où se trouve le siège de SWAROVSKI. Tout litige est soumis à la compétence exclusive de la juridiction de la ville dans laquelle SWAROVSKI possède son siège.

Pour toute question, requête ou demande de coordonnées, veuillez vous référer à la clause 1.1

ANNEXE

RÉCOMPENSES DU SWAROVSKI CLUB – à compter du 1^{er} janvier 2020

Montant minimum et paliers

Les Récompenses du Swarovski Club sont fonction d'un montant d'achat minimum atteint par les Membres (« le Montant minimum »). Un « Achat », dans le cadre des récompenses du Swarovski Club, désigne une dépense effectuée chaque fois qu'un Membre utilise son numéro d'adhérent/e dans un Point de vente participant du pays de résidence où il ou elle est adhérent/e, son adhésion devant être en cours de validité. Les Achats qui ne contribuent pas à atteindre le Montant minimum sont : les accessoires (produits de soin et de nettoyage), les pièces de rechange, les services de réparation, l'achat et l'échange de cartes-cadeaux, les achats effectués dans d'autres pays que le pays de résidence du Membre, les cotisations Swarovski Crystal Society, et les retours d'articles.

Les Récompenses du Swarovski Club sont réparties en trois (3) paliers. Chaque palier est fonction du Montant minimum atteint par le Membre, lequel Montant minimum est indiqué sur son compte. L'adhésion au Swarovski Club permet d'accéder automatiquement au palier « **Bronze** ». Si le Membre dépense au moins deux cents euros (200 €) dans les douze (12) mois suivant la date de son adhésion, il ou elle accède alors au palier « **Silver** ». Si le Membre dépense au moins cinq cents euros (500 €) dans les douze (12) mois suivant son reclassement au palier « Argent », il ou elle accède alors au palier « **Gold** ».

Une fois un palier atteint, le Membre bénéficie des avantages inhérents à ce palier pendant une durée de douze (12) mois consécutifs. Au terme de cette période de douze (12) mois, le Membre doit avoir dépensé le Montant minimum associé au palier pour se maintenir au palier atteint. Si le Membre ne dépense pas ledit Montant minimum au cours des douze (12) mois, son statut est alors réévalué.

Si un Membre retourne tout ou partie d'un Achat, le montant de l'Achat des éléments retournés est déduit du Montant minimum capitalisé sur son compte Swarovski Club, et son palier est alors réévalué.

Dès qu'un Membre atteint un palier donné, il ou elle bénéficie, pendant une durée de douze (12) mois, des avantages consubstantiels à ce palier tels qu'ils sont définis au moment de l'accession audit palier. Le Membre reçoit également un cadeau associé audit palier. Le Membre ne peut recevoir qu'une seule fois ledit cadeau au cours des douze (12) mois mais peut de nouveau le recevoir au terme des douze (12) mois s'il ou elle remplit les conditions pour se maintenir au même palier.

Le Membre peut consulter et suivre la position de son palier, le solde associé à son palier et les bénéfices et récompenses auxquels il ou elle a droit sur www.swarovski.com/club. SWAROVSKI se réserve le droit d'ajouter, d'amender, de modifier, de limiter ou de supprimer une ou plusieurs règles, récompenses, paliers, avantages et/ou conditions d'accession à un palier comme bon lui semble, à tout moment et sans préavis. Ces modifications peuvent concerner la nature des récompenses, la liste des Points de vente participants ; elles peuvent également consister en une augmentation du Montant minimum requis pour accéder à un palier et aux récompenses associées audit palier ou en la suppression d'un avantage. En conséquence certaines récompenses peuvent cesser d'être disponibles.

	Bronze	Silver	Gold
Tendances, collections et actualités mode	✓	✓	✓
Invitations aux ventes privées	✓	✓	✓
Bon-cadeau Anniversaire remise de 15 % (offre soumise à conditions)	✓	✓	✓
Accès à des produits exclusifs		✓	✓
Événements VIP		✓	✓
Livraison standard gratuite (le cas échéant)		✓	✓
Cadeau associé au palier		Bon-cadeau remise de 20 % (offre soumise à conditions)	Cadeau Gold

